

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
GRENOBLE

Dénomination : BDO Rhône-Alpes

n° de gestion : 1961B00054

n° d'identification : 061 500 542

n° de dépôt : A2012/003824

Date du dépôt : 24/04/2012

Pièce : Décision de gérance du 26/03/2012



1013008



1013008

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :

24 AVR. 2012

Sous le N° : 2824

BDO Rhône-Alpes

Société à Responsabilité Limitée
Capital de 3 000 000 Euros
Siège social à ECHIROLLES (38130)
20 Rue Fernand Pelloutier

061 500 542 RCS GRENOBLE

DECLARATION DE LA GERANCE EN DATE DU 26 MARS 2012

L'an deux mil douze,
Le vingt six mars,

Monsieur Rolland NINO agissant en qualité de co-gérant de la société susvisée a, par ces présentes, fait les déclarations et constatations suivantes :

DECLARATIONS

Monsieur Rolland NINO es-qualités, déclare :

- que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société susvisée, réunie le 22 mars 2012, a décidé la modification de l'article 2 « DENOMINATION » des statuts, la société prenant la dénomination « BDO Rhône-Alpes sous la condition de la réalisation de l'apport des titres par certains associés au profit de BDO France ;
- que la même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la modification de l'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts sous la même condition ;
- que cette condition a été réalisée par l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de BDO France tenue le 23 mars 2012 de l'apport des titres de certains associés ;
- qu'un exemplaire de ladite Assemblée Générale a été déposé, ce jour, au siège social,
- qu'en conséquence, les articles 2 et 7 des statuts sont de plein droit remplacés par les dispositions suivantes :

ARTICLE 2 - DENOMINATION

La dénomination sociale est : « **BDO Rhône Alpes** ».

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 3.000.000 €. Il est divisé en 17.217 parts, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux comme suit :

- à BDO France, propriétaire de quatorze mille deux cent soixante six parts portant les n°1 à 7, 15 à 1124, 1132 à 2234, 2236 à 2642, 2657 à 2705, 2815 à 2826, 2873 à 2879, 3990 à 3996, 4004 à 4840, 4848 à 5113, 5121 à 6230, 6238 à 8338, 8351 à 8377, 8387 à 8464, 8472 à 9581, 9589 à 10691, 10697, 10698, 10704 à 10722, 10729 à 11808, 11810 à 12800, 12802 à 12831, 12847 à 12879, 12882 à 12888, 12906 à 12943, 12951 à 13033, 13041 à 13077, 13115 à 13213, 13221 à 13305, 14872 à 14878, 14886 à 15989, 16292 à 16491, 16493 à 17609, ci.....	14 266
- à Monsieur Jean-Jacques TAGNARD, propriétaire de cent parts portant les n° 2.715 à 2.814, ci.....	100
- à Madame Isabelle BRISARD, propriétaire de mille cent soixante seize parts portant les n° 2.650 à 2.656, 2.887 à 3.989, 4841 à 4847, 8.378 à 8.386, 10.723 à 10.728, 12.832 à 12.846, 12880, et 13.078 à 13.107, ci.....	1.178
- à la SOVEC PARTICIPATIONS ET FINANCES, propriétaire de mille deux cent huit parts portant les n° 2.235, 11.809, 12.889 à 12.905, 13.684 à 14.871 et 16.492, ci.....	1.208
- à Monsieur Eric ZABE, propriétaire de trois cent vingt portant les n° 2.713, 2.827 à 2.837, 8.347, 8.348, 10.699 à 10.701, 12881, 15.991 à 16.291, 12801 ci.....	320
- à Madame Anne ROUMENOFF, propriétaire de quarante cinq parts portant les n°2643 à 2649, 2.706 à 2.712, 2.848 à 2.872, 8.339 à 8.344 et, ci.....	45
- à Monsieur Pierre-Maxime REJOL, propriétaire de cent parts portant les n° 8 à 14, 1125 à 1131, 2.880 à 2.886, 3.997 à 4.003, 5.114 à 5.120, 6.231 à 6.237, 8.465 à 8.471, 9.582 à 9.588, 14.879 à 14.885, 15.990, 12.944 à 12.950, 13.034 à 13.040, 13.108 à 13.114, 10.692 à 10696, 8.345, 8.346, 10.703, 13.214 à 13.220, ci.....	100

Total égal au nombre de parts composant le capital social :	17.217

CONSTATATIONS

Ces déclarations faites, Monsieur Rolland NINO es-qualités, constate que les modifications statutaires susvisées sont devenues définitives à la date ci-dessus indiquée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Rolland NINO es-qualités.

Rolland NINO



BDO Rhône-Alpes
Société à Responsabilité Limitée
Capital de 3 000 000 Euros
Siège social à ECHIROLLES (38130)
20 Rue Fernand Pelloutier
061 500 542 RCS GRENOBLE

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
24 AVR. 2012

Sous le N° :

DECLARATION DE LA GERANCE EN DATE DU 26 MARS 2012

L'an deux mil douze,
Le vingt six mars,

Monsieur Rolland NINO agissant en qualité de co-gérant de la société susvisée a, par ces présentes, fait les déclarations et constatations suivantes :

DECLARATIONS

Monsieur Rolland NINO es-qualités, déclare :

- que l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société susvisée, réunie le 22 mars 2012, a décidé la modification de l'article 2 « DENOMINATION » des statuts, la société prenant la dénomination « BDO Rhône-Alpes sous la condition de la réalisation de l'apport des titres par certains associés au profit de BDO France ;
- que la même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la modification de l'article 7 « CAPITAL SOCIAL » des statuts sous la même condition ;
- que cette condition a été réalisée par l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de BDO France tenue le 23 mars 2012 de l'apport des titres de certains associés ;
- qu'un exemplaire de ladite Assemblée Générale a été déposé, ce jour, au siège social,
- qu'en conséquence, les articles 2 et 7 des statuts sont de plein droit remplacés par les dispositions suivantes :

ARTICLE 2 - DENOMINATION

La dénomination sociale est : « **BDO Rhône Alpes** ».

RJ

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 3.000.000 €. Il est divisé en 17.217 parts, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux comme suit :

- à BDO France, propriétaire de quatorze mille deux cent soixante six parts portant les n°1 à 7, 15 à 1124, 1132 à 2234, 2236 à 2642, 2657 à 2705, 2815 à 2826, 2873 à 2879, 3990 à 3996, 4004 à 4840, 4848 à 5113, 5121 à 6230, 6238 à 8338, 8351 à 8377, 8387 à 8464, 8472 à 9581, 9589 à 10691, 10697, 10698, 10704 à 10722, 10729 à 11808, 11810 à 12800, 12802 à 12831, 12847 à 12879, 12882 à 12888, 12906 à 12943, 12951 à 13033, 13041 à 13077, 13115 à 13213, 13221 à 13305, 14872 à 14878, 14886 à 15989, 16292 à 16491, 16493 à 17609, ci.....	14 266
- à Monsieur Jean-Jacques TAGNARD, propriétaire de cent parts portant les n° 2.715 à 2.814, ci.....	100
- à Madame Isabelle BRISARD, propriétaire de mille cent soixante seize parts portant les n° 2.650 à 2.656, 2.887 à 3.989, 4841 à 4847, 8.378 à 8.386, 10.723 à 10.728, 12.832 à 12.846, 12880, et 13.078 à 13.107, ci.....	1.178
- à la SOVEC PARTICIPATIONS ET FINANCES, propriétaire de mille deux cent huit parts portant les n° 2.235, 11.809, 12.889 à 12.905, 13.684 à 14.871 et 16.492, ci.....	1.208
- à Monsieur Eric ZABE, propriétaire de trois cent vingt portant les n° 2.713, 2.827 à 2.837, 8.347, 8.348, 10.699 à 10.701, 12881, 15.991 à 16.291, 12801 ci.....	320
- à Madame Anne ROUMENOFF, propriétaire de quarante cinq parts portant les n°2643 à 2649, 2.706 à 2.712, 2.848 à 2.872, 8.339 à 8.344 et, ci.....	45
- à Monsieur Pierre-Maxime REJOL, propriétaire de cent parts portant les n° 8 à 14, 1125 à 1131, 2.880 à 2.886, 3.997 à 4.003, 5.114 à 5.120, 6.231 à 6.237, 8.465 à 8.471, 9.582 à 9.588, 14.879 à 14.885, 15.990, 12.944 à 12.950, 13.034 à 13.040, 13.108 à 13.114, 10.692 à 10696, 8.345, 8.346, 10.703, 13.214 à 13.220, ci.....	100
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	----- 17.217

CONSTATATIONS

Ces déclarations faites, Monsieur Rolland NINO es-qualités, constate que les modifications statutaires susvisées sont devenues définitives à la date ci-dessus indiquée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Rolland NINO es-qualités.

Rolland NINO

